

EMBAUCHER UN APPRENTI



Aide-soignant (e)



ARAASSM

Association Régionale d'Alsace pour l'Apprentissage dans le secteur Sanitaire, Social et Médico-social

www.araassm.fr

En 2014, le Conseil Régional d'Alsace a autorisé l'ouverture d'une section d'apprentissage pour la formation d'aide-soignante.

Il s'agit d'une première en Alsace. Une convention de partenariat a été conclue entre le CFA Médico-Social d'Alsace et l'IFSI Saint Vincent à Strasbourg pour la mise en œuvre de la promotion 2014/2016.

POURQUOI CHOISIR L'APPRENTISSAGE ?

- **Fidéliser** le futur diplômé et le **former** en lui transmettant des compétences et les valeurs de la structure. Ce futur professionnel assimilera des connaissances sur la structure et les usagers auprès desquels il intervient et sera rapidement opérationnel.
- **Apporter une valeur ajoutée** à l'équipe en place par la présence d'un salarié en alternance (apport de nouvelles techniques, réflexion et reinterrogation des pratiques, échanges avec l'Institut de formation).
- **Valoriser** les personnes expérimentées de l'équipe tutorale qui peuvent transmettre leur savoir faire au jeune en formation.

LA FORMATION

Cette formation en apprentissage est dispensée par l'IFSI Saint Vincent de Strasbourg et se déroule du **17 novembre 2014 au 17 juin 2016** (19 mois).

Elle prévoit une alternance de cours théoriques, de stages et de temps de présence chez l'employeur :

- 17 semaines de cours à l'IFSI Saint Vincent
- **42 semaines** de pratique chez l'employeur
- 24 semaines de stage selon le référentiel de formation, en partie chez l'employeur.



CONTACT





TRAVAIL EN ÉQUIPE

Tout au long de la formation, les élèves bénéficieront d'un suivi individualisé par l'équipe pédagogique de l'IFSI.

Des échanges réguliers auront lieu chez l'employeur, entre le maître d'apprentissage et l'équipe pédagogique.

COMMENT PROCÉDER ?

- Prendre contact avec l'IFSI Saint Vincent de Strasbourg pour connaître la liste des candidats ayant obtenu le concours et souhaitant suivre la formation par la voie de l'apprentissage.
- Après sélection, signer un contrat d'apprentissage, maximum trois mois avant la rentrée et inscrire l'apprenti au Centre de Formation d'Apprentis (CFA). Le contrat inclut une période d'essai de deux mois.
L'apprenti doit être âgé de 17 ans minimum à 25 ans maximum (- de 26 ans à la signature du contrat, sauf pour les personnes reconnues travailleur handicapé pour qui il n'y a pas de limite d'âge) et être admis aux épreuves de sélection organisées par l'IFSI Saint Vincent.

RÉUNION D'INFORMATION

Réunion d'information pour les employeurs prévue à la Région Alsace au Wacken le **lundi 14 avril 2014 à 10h.**

Pour s'inscrire, contacter Anne FOUCHE : anne.fouche@region-alsace.eu



➡ Pour des renseignements concernant la formation d'Aide-soignant, veuillez contacter :

IFSI SAINT VINCENT

20 a rue Saint Marguerite
67000 Strasbourg

Tél. : 03.88.21.70.45

Email : ifsi@ghsv.org



**Groupe Hospitalier
Saint Vincent**

Institut de Formation en Soins Infirmiers

➡ Pour de plus amples informations liées à l'apprentissage, veuillez contacter le secrétariat du :

SIÈGE DU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS, ARAASSM

Emmanuelle Deckert
12 rue Jean Monnet – CS 90045
67311 SCHILTIGHEIM Cedex

Tél. : 03.88.18.25.61

Email : araassm@ifcaad.fr



SITES UTILES

- <http://ifsi.ghsv.org>
- www.araassm.fr
- www.apprentissage-region-alsace.org
- www.unifaf.fr
- www.unifed.fr